

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1127

présenté par

M. Clément, Mme Bagarry, Mme Krimi, M. Molac, M. Nadot, M. Grau, M. Hammouche,
M. François-Michel Lambert, M. Daniel, Mme Chapelier et Mme Wonner

ARTICLE 12

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Au premier alinéa du I, les références : « 3°, 5°, 7° ou 8° du » sont remplacées par les mots :
« cas visés au » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.